2.3 ZONE INONDABLE DU LUZOUE ET DE LA LEZE

2.3.1 ETUDE SOGREAH 1998/99

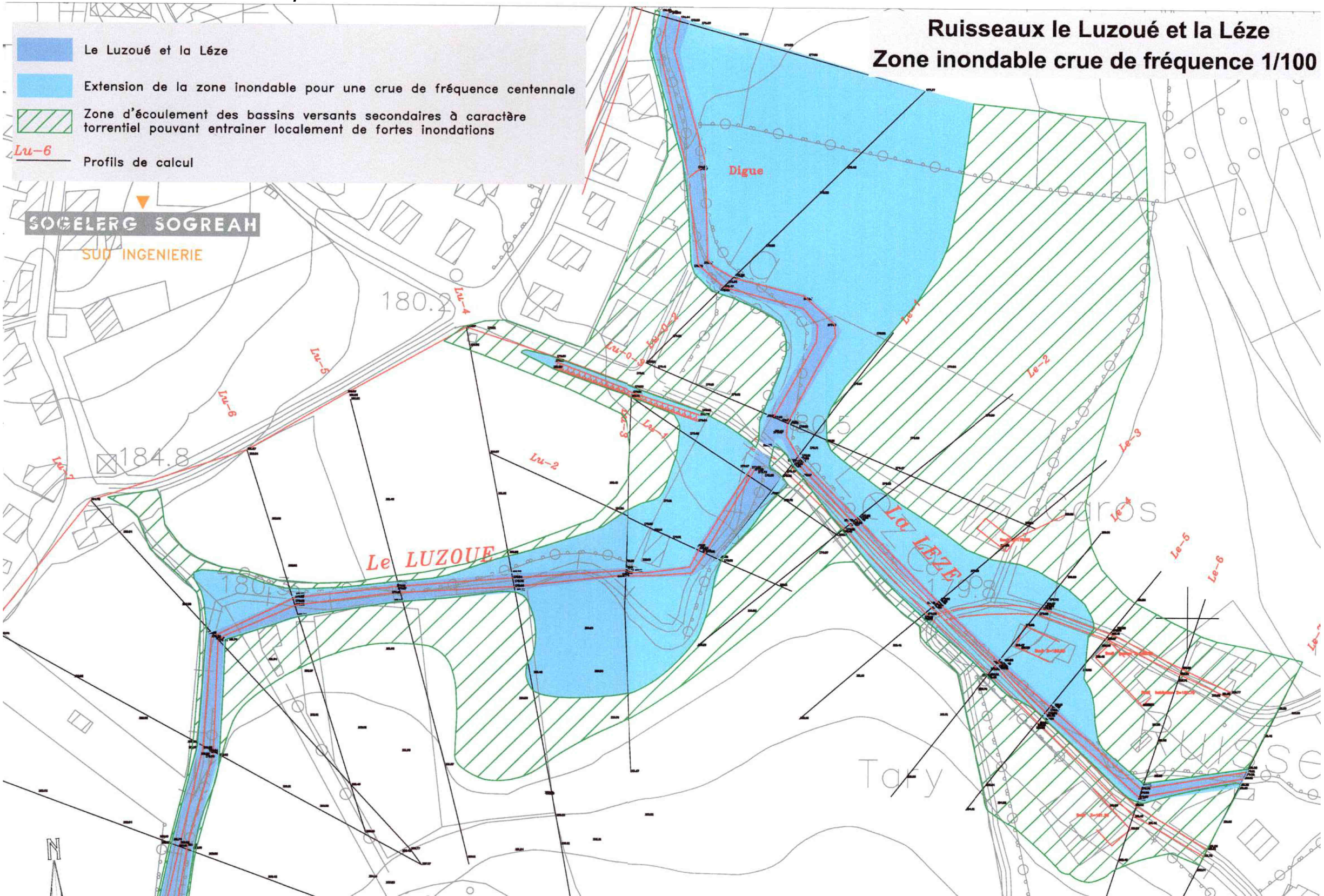

2.3.2 PRESCRIPTIONS HYDRAULIQUES

Le quartier Lapouble se trouve en bordure de la Lèze. Dans le cadre de la carte communale, les parcelles mises à l'urbanisation sont hors zone de l'étude hydraulique réalisée lors du projet de la déviation routière. Un avis de la DDE hydraulique a donc été demandé en complément (ci-après).

Les 2 dernières habitations du lotissement du Bois + celles situées aux quartiers Lapouble annotées « * » sur le plan graphique sont situées en secteur inondable par les écoulements provenant des bassins versants secondaires à caractère torrentiel. Pour toute nouvelle demande de permis de construire sur ces parcelles déjà bâties (annexes, garage, …), des prescriptions particulières peuvent être demandées par les services de l'état (rehausse, sous sol interdit …).